



FORMATIONS INTER-SERVICES 2025

LA MOBILISATION DES PERSONNES DÉPENDANTES OU EN SITUATION DE HANDICAP

Session 1 : 03 & 04 avril

Session 2 : 12 & 13 juin

Session 3 : 11 & 12 septembre



SERVICES D'AIDE ET DE SOINS A DOMICILE

SERVICES AUTONOMIE

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Vous souhaitez inscrire un(e) salarié(e) en situation de handicap ou présentant un problème de santé ayant besoin d'aménagements spécifiques pour participer à la formation dans les meilleures conditions ? Contactez-nous.

Notre référent handicap étudiera avec vous les solutions pour vous accueillir dans les meilleures conditions possibles.

MODALITES D'EVALUATION

1. Une évaluation individuelle de la satisfaction des participants au regard de leurs attentes initiales. Elle est réalisée par le biais d'un questionnaire individuel qui sera transmis par nos soins aux stagiaires en fin de session.
2. Une évaluation individuelle quant à l'atteinte des objectifs.
3. Une évaluation collective des acquis de la formation.

2. MOBILISATION DES PERSONNES DÉPENDANTES OU EN SITUATION DE HANDICAP

<p>Public concerné Intervenants à domicile dont le travail comporte une activité physique contraignante, notamment des manutentions de personnes dépendantes ou à mobilité réduite.</p> <p>Prérequis Aucun.</p> <p>Formatrice Samia CHAIBEDRAA Ergothérapeute Formatrice en manutention des personnes à mobilité réduite, Formatrice PRAP 2S-ALM Formatrice SST</p> <p>Durée 14 heures en face à face pédagogique 2 jours</p> <p>Lieu ARFEGE Vaulx-en-Velin</p> <p>Dates 2025 Session 1 : <i>Jeudi 03 & Vendredi 04 avril</i> Session 2 : <i>Jeudi 12 & Vendredi 13 juin</i> Session 3 : <i>Jeudi 11 & Vendredi 12 septembre</i></p> <p>Coût 370 € / participant</p>	<p>Contexte <i>Au domicile, les professionnels sont le plus souvent seuls pour effectuer les transferts et la mobilisation des personnes dépendantes. Les risques de faire mal à l'utilisateur et de se faire mal sont importants, et les conditions matérielles ne sont pas toujours idéales sur le plan ergonomique. Effectuer ces gestes dans de bonnes conditions nécessite une juste appréciation des risques et la connaissance des bonnes postures.</i></p> <p>Objectifs</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Appliquer une gestuelle répondant aux exigences fortes de votre activité, notamment en matière de fatigue et de mal au dos. 2. Pratiquer les gestes d'une technique de manutention sécuritaire, simple et adaptée aux capacités de l'utilisateur. 3. Pratiquer les techniques qui préservent et stimulent les capacités psychomotrices et cognitives des personnes, permettant de maintenir leur indépendance et leur autonomie. 4. Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie gestuelle pertinents en fonction de la situation de travail. 5. Travailler sur l'organisation des manutentions manuelles : repérer, analyser les manutentions manuelles, puis rechercher des solutions en vue d'améliorer la sécurité et le confort de la personne aidée et les conditions de travail des professionnels intervenants. <p>Programme</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Connaissances sur la mécanique humaine, notions d'anatomie, de physiologie et de pathologie <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Troubles Musculo-Squelettiques du membre supérieur ▪ Les Troubles Musculo-Squelettiques du dos ⇒ Les principes de sécurité physique et d'économie gestuelle ⇒ La mise en œuvre d'un accompagnement en prenant soin de la personne aidée et de soi <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le positionnement de l'accompagnant au regard du déplacement ⇒ Apprentissage de l'utilisation conforme du matériel adapté aux personnes dépendantes ou à mobilité réduite : Exercices pratiques et mises en situation avec le matériel médical utilisé à domicile : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lit médicalisé ▪ Lève-personne/sangles ▪ Verticalisateur/guidon de transfert ▪ Fauteuil roulant <p>Méthodes pédagogiques Exposés théoriques Illustrations pratiques, études de cas Expérimentation et échanges</p>
---	--



BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour inscrire des salarié(e)s :

1. Remplissez la fiche d'inscription.
2. Envoyez la fiche accompagnée d'un acompte de 30 % du coût du stage, à l'ordre d'ARFEGE.
3. Environ un mois avant le stage, vous recevrez la confirmation des dates, lieu, horaires, la convention ainsi que les modalités de la formation.

Intitulé du stage	Noms des participants	Prénoms des participants	Dates	Coût
TOTAL				
ACOMPTE DE 30% DU TOTAL				

ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE PAR L'ETABLISSEMENT

ETABLISSEMENT/RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

SIRET :

Je soussigné

NOM : PRÉNOM :

Agissant en qualité de :

M'engage par la présente à prendre en charge les frais afférents à cette inscription et accepte les conditions générales de formation ARFEGE

Signature et cachet



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARFEGE, organisme de formation continue, siège social : : 2 rue Maurice MOISSONNIER - 69120 VAULX-EN-VELIN propose et dispense des formations inter-entreprises.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les offres de formation ARFEGE relatives à des commandes passées à ARFEGE par tout client.

Inscription et conditions de règlement :

Toute inscription doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription fourni par ARFEGE.

Un acompte de 30% du coût total de la formation est versé au moment de l'inscription.

Le paiement du solde sera effectué à l'issue de la formation, à réception de facture.

Les prix sont indiqués TTC.

Toute formation commencée est entièrement due.

Après réception ARFEGE confirme l'inscription du client en lui retournant :

- Une confirmation d'inscription donnant toutes les indications utiles concernant les dates, le lieu et le déroulement du stage.
- Une convention de formation.

Gestion des inscriptions, report ou annulation du fait d'ARFEGE ;

Les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Si le nombre des inscriptions est trop élevé, une option est enregistrée sur la prochaine formation identique. Si au contraire, le nombre des inscriptions est insuffisant, les dates du stage pourront être reportées ou même annulées.

En cas de situation exceptionnelle ou d'un nombre insuffisant de stagiaires, la formation pourra être reportée ou annulée.

Cette annulation ou ce report seront signifiés par courrier ou e-mail au client. Les raisons de cette annulation ou report seront précisées.

En cas d'annulation, ARFEGE remboursera au client l'intégralité de l'acompte versé.

En cas de report, le client pourra maintenir son inscription pour une date ultérieure ou se faire rembourser l'intégralité de l'acompte versé.

A l'issue de la formation ARFEGE fournit au client :

- Un exemplaire de la convention signée.
- Une attestation de formation et un exemplaire de la feuille d'émargement signée.
- La facture.

La facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement.

Annulation du fait du client

En cas d'annulation du fait du client après signature du bulletin d'inscription et jusqu'à 15 jours avant le début de la formation, l'acompte reste acquis à ARFEGE au titre de dédommagement.

Au-delà de cette date les frais de formation seront entièrement dus par le client et une facturation lui sera faite.